

✕ Pour en savoir plus

Réglementations

- L'OMS recommande depuis 1993, de ne pas dépasser 10 microgrammes par litre d'eau au robinet et envisage une prochaine baisse de ce seuil, compte tenu de la sensibilité particulière des femmes enceintes et des jeunes enfants à ce toxique⁴.
- La directive européenne adoptée en 1998 afin d'appliquer les recommandations de l'OMS (1993), fixe le maximum admissible de plomb dans l'eau au robinet du consommateur à $\leq 10 \mu\text{g/l}$ depuis 2013. Pour les cuisines de collectivité \leq à $10 \mu\text{g/l}$ (= réglementation wallonne du 15 janvier 2004).
- En Belgique, une loi interdit la céruse au plomb dans les peintures pour l'intérieur depuis 1926. Depuis 1977, le fabricant doit signaler la présence de plomb dans une peinture à partir d'une concentration de 0,5% et mentionner que cette peinture ne peut pas être utilisée sur des objets qu'un enfant peut sucer. En 1993, cette concentration à partir de laquelle il faut signaler la présence de plomb a été ramenée à 0,15%⁵.

✕ Pour en savoir plus!

Adresses utiles

Informations concernant le remplacement des tuyauteries en plomb avant le compteur:

↳ Société Wallonne des Eaux
Tél. : 087/87.87.87
www.swde.be

↳ Intercommunale Bruxelloise de Distribution et d'Assèchement d'Eau (HYDROBRU)
Tél. : 02/518.88.97
www.hydrobru.be

Informations générales et demande de prélèvements ou analyse non destructive sur place:

↳ LPI (Province de Hainaut)
Tél. : 065/403.610
hvs.info@hainaut.be

↳ CRIPI (Région bruxelloise)
Tél. : 02/563.17.17
cripi@environnement.brussels

↳ Centre Antipoisons
n° tél. : Urgence 070/245 245 - Secrétariat 02/264 96 36
www.centreatipoisons.be



Le Plomb

De quoi s'agit-il ?

Le plomb est un métal utilisé depuis l'Antiquité en raison de sa grande malléabilité et sa résistance à la déformation qui a permis son utilisation pour la construction de systèmes enterrés d'**adduction** d'eau.

Contrairement à la plupart des métaux qui jouent un rôle dans le bon fonctionnement du corps humain, le plomb n'a aucun rôle connu chez l'Homme.

Le saviez-vous ?

Le plomb pénètre dans l'organisme humain « par voie digestive (alimentation), aérienne (pollution atmosphérique), placentaire (sang et lait maternel)... L'intoxication se fait donc le plus souvent par ingestion.»¹



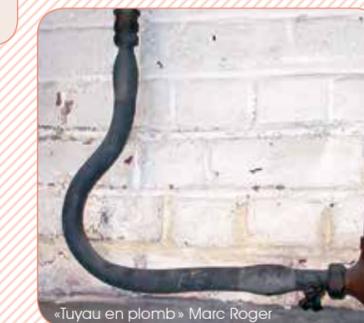
¹ La pollution intérieure, guide du formateur, Espace environnement, page 57.

Où peut-on le trouver ?

Il existe plusieurs sources d'exposition au plomb.

Les deux principales sont :

- le plomb contenu dans certaines anciennes peintures (peintures ou **céruses** au plomb) et rendu accessible par la dégradation (écaillage et décapage) de ces dernières. Il est encore possible de retrouver ces peintures au plomb au sein d'habitations construites avant 1948. La présence de ce métal dans les peintures a été réglementée dès 1926. Néanmoins, l'utilisation de peintures chargées en plomb a continué durant de nombreuses années. Du plomb peut encore se retrouver dans certaines peintures à usage extérieur (batellerie,...).
- la présence éventuelle de plomb dans l'eau de distribution est principalement due aux canalisations en plomb. Les tuyauteries en plomb sont identifiables. Les tuyaux se plient facilement (d'ailleurs ils étaient utilisés pour leur résistance à la déformation du terrain). Une trace peut y être laissée à l'aide d'un couteau ou d'un ongle. Ces tuyaux sont de couleur gris métallique.
- le plomb est utilisé dans le pigment ou dans le vernissage de certaines poteries afin d'en augmenter la résistance aux chocs.



«Tuyau en plomb» Marc Roger

⁴ AC ZIMMER «Polluants chimiques, enfants en danger, éditions de l'atelier, Paris, 2008, p.84
⁵ www.centreatipoisons.be > professionnels de la santé > articles pour professionnels de la santé > intoxication au plomb



Avec le soutien de la Fédération Wallonie-Bruxelles et de la Loterie Nationale



Quels sont les effets sur la santé ?

L'intoxication au plomb, dénommée aussi saturnisme, peut avoir des répercussions graves :

Le plomb a divers effets **neurotoxiques** dès 100µg/l d'eau contaminée comme des troubles à l'acquisition, au développement de certaines **fonctions cérébrales supérieures**, avec retards intellectuels, difficultés d'apprentissage, troubles psychomoteurs, troubles de l'attention, irritabilité, troubles du sommeil et des effets plus généraux comme le ralentissement de la croissance.

Les jeunes enfants sont particulièrement exposés au plomb présent dans l'environnement et sensibles à sa toxicité.

1. Les enfants ont l'habitude d'explorer leur environnement avec les mains et la bouche. Ce qui peut les entraîner à ingérer des poussières et des écailles de peintures au plomb (ces écailles ont parfois un goût sucré).
2. Le plomb est davantage absorbé par l'organisme des enfants (la proportion de plomb ingéré passant dans le sang est près de 50% chez les enfants contre 10% chez les adultes).
3. Le plomb possède une **toxicité cumulative**, c'est à dire qu'il a la particularité de se fixer très facilement dans les os et le foie. De plus, son élimination est très lente.

Le saviez-vous ?

Selon l'AFSCA², les mesures environnementales qui ont été prises au niveau fédéral (essence sans plomb, collecte des piles usagées, peintures sans métaux lourds,...) ont eu pour effet de faire baisser les teneurs en métaux lourds, surtout du plomb, dans les denrées alimentaires. Et par conséquent de diminuer fortement les risques pour la santé.

² Agence Fédérale pour la Sécurité de la chaîne Alimentaire



Quels sont ses impacts environnementaux ?

La réduction du pourcentage de plomb dans les carburants adoptée dans les années 1980 a contribué fortement à diminuer la présence de plomb dans l'atmosphère³.

Actuellement, les principales sources d'émission de plomb proviennent des activités industrielles et agricoles ainsi que lors du recyclage ou de l'incinération de nombreux objets usuels (batteries, écrans d'ordinateurs, verres et plastiques divers...)

CE QUI EST CHOUETTE
AVEC LES VIEILLES MAISONS



C'EST QUE
VU LA SUPERPOSITION
DES COUCHES DE PEINTURE



IL Y EN A VRAIMENT
POUR TOUS LES GOÛTS



³ Interdiction totale de l'essence avec plomb en janvier 2000 par arrêté royal.

X Que faire ?

✓ Si la présence de plomb dans les peintures est suspectée ou avérée, il faut :

- enlever par précaution une peinture en mauvais état (peinture qui s'écaille) afin d'éviter tout risque d'exposition et d'ingestion principalement pour les enfants.
- si la peinture n'est pas trop altérée, elle peut être recouverte d'une autre peinture compatible et rendre ainsi le plomb inaccessible.

✓ En cas des travaux de rénovation

- éviter le ponçage et le décapage thermique des peintures. Si le ponçage des anciennes boiseries contaminées est nécessaire, porter un masque anti-poussières et humidifier la peinture au cours du travail.
- confiner le local dans lequel les travaux sont effectués pour empêcher les poussières de contaminer les autres locaux. Quand les travaux sont terminés, il est conseillé de nettoyer à l'eau et puis de bien aérer.
- les enfants ne peuvent être présents dans le milieu d'accueil pendant les travaux et ils pourront le réintégrer lorsque les surfaces auront été dépolvoisiérées avec une serpillière humide.

Le saviez-vous ?

Les peintures contenant du plomb ne peuvent être différenciées visuellement des autres peintures. En cas de doute, il est nécessaire de faire analyser un échantillon de peinture par un laboratoire ou de faire passer un laboratoire équipé d'un spectromètre en fluorescence (mesure non destructive).



✓ Dans le cas d'une exposition au plomb due aux canalisations

- faire vérifier les tuyauteries, en cas de doute. Si elles sont en plomb, remplacez-les. Si la tuyauterie en plomb est placée en amont du compteur, les frais sont à charge du distributeur.
- cependant, si des tuyauteries en plomb sont présentes, et en attendant leur remplacement, quelques mesures simples permettent de limiter l'absorption de ce toxique.
- éviter de consommer l'eau qui a stagné dans la tuyauterie. Avant tout prélèvement alimentaire, faire couler une dizaine de litres d'eau qui peuvent être par exemple utilisés pour nettoyer ou dans le w.c. Ceci afin d'évacuer l'eau qui aurait stagné pendant plusieurs heures dans les conduites.
- proscrire les adoucisseurs. En effet, l'eau adoucie est plus acide. Elle va dissoudre la pellicule de calcaire présent dans les canalisations qui réduit la dissolution du plomb dans l'eau.
- ne pas utiliser l'eau chaude du robinet à des fins alimentaires : le plomb se dissout plus facilement dans l'eau chaude. Il est donc conseillé de chauffer de l'eau froide.
- prévention : N'utiliser pas comme vaisselle des poteries, céramiques décoratives ou accessoires non prévus pour un usage alimentaire.